

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2022

Disponible pour lecture sur la plateforme GEDEON (Espace : Ballon > Vie communale > Conseil municipal > 2023).

Ou disponible sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal n'est désormais plus à signer lors de la séance du conseil.

2- Vote de l'affectation de résultat 2022

Avant le passage à la M57 et surtout au Compte Financier Unique (CFU), la commune devait à chaque début d'année, voter le Compte Administratif (CA) conforme au compte de Gestion (CG). Ensuite le conseil votait l'affectation du résultat du budget N-1 puis votait le Budget primitif N.

Aujourd'hui, la commune est passé en CFU donc il n'y a plus de vote du CA/CG.

Le vote du CFU viendra plus tard car il y a plusieurs étapes que voici :



En attendant, il faut tout de même voter le budget primitif 2023 et par conséquent l'affectation du résultat du budget 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il est proposé au conseil de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

AFFECTATION DU RESULTAT : ANNEE 2022 POUR REPORT AU BUDGET 2023			
COLLECTIVITE : BALLON			
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1 (2021)	- 33 123,99 €	REPORT DEFICITAIRE N-1 (2021)	- €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1 (2021)	- €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1 (2021)	74 651,92 €
DEPENSES DE L'EXERCICE (2022)	650 192,85 €	DEPENSES DE L'EXERCICE (2022)	432 358,81 €
RECETTES DE L'EXERCICE (2022)	886 996,63 €	RECETTES DE L'EXERCICE (2022)	485 322,56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	236 803,78 €	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	52 963,75 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION (001)	203 679,79 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	127 615,67 €
RESTES A REALISER DEPENSES	226 558,43 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (1068)	- €
RESTES A REALISER RECETTES (2022 pour 2023)	89 461,97 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION (1068)	- €
BESOIN DE FINANCEMENT	66 583,33 €	TOTAL A AFFECTER	- €
PRELEVEMENT A EFFECTUER	- €	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)	127 615,67 €

Explications :

AFFECTATION DU RESULTAT : ANNEE 2022 POUR REPORT AU BUDGET 2023			
COLLECTIVITE : BALLON			
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1 (2021)	- 33 123,99 €	REPORT DEFICITAIRE N-1 (2021)	0
REPORT EXCEDENTAIRE N-1 (2021)	0	REPORT EXCEDENTAIRE N-1 (2021)	74 651,92
DEPENSES DE L'EXERCICE (2022)	650 192,85 €	DEPENSES DE L'EXERCICE (2022)	432 358,81 €
RECETTES DE L'EXERCICE (2022)	886 996,63 €	RECETTES DE L'EXERCICE (2022)	485 322,56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	236 803,78 €	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	52 963,75
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION (001)	203 679,79 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	127 615,67 €
RESTES A REALISER DEPENSES	226 558,43 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (1068)	0
RESTES A REALISER RECETTES (2022 pour 2023)	89 461,97 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION (1068)	0
BESOIN DE FINANCEMENT	66 583,33 €	TOTAL A AFFECTER	0
PRELEVEMENT A EFFECTUER	0	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)	127 615,67 €

affectation POSITIVE en section de investissement

0 € car le besoin de financement en investissement est positif : 66 583,33€ après la reprise des RESTES A REALISER (dépenses/recettes)

affectation POSITIVE en section de fonctionnement

3- Vote du taux de la fiscalité locale

Pour rappel, le vote des taux de fiscalité doit faire l'objet d'une délibération spécifique, distincte du vote du budget ; puis elles sont déclarées dans une fiche appelée ETAT 1259 qui est transmise à la préfecture.

En 2020, la loi de finances a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), afin qu'en 2023 plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Afin de compenser la suppression de la TH, depuis 2021, les communes ont eu le transfert du taux départemental de TFB (21.5%) en complément du taux communal.

Considérant que la commune a augmenté son taux communal en 2021 de 11 points pour la taxe sur le foncier bâti, au taux de l'année précédente du 12,80. Soit un taux à 23,80 ;

Et de 6 points pour la taxe sur le foncier non bâti, au taux de l'année précédente du 53,90. Soit un taux à 59,90.

Il est proposé au conseil de voté les taux à l'identique que 2022, sans augmentation :

- **TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIES avec un taux de référence**

Taux communal	23,80
	+
Taux départemental	21,50
	=
<u>Taux de référence TFPB</u>	<u>45,30</u>

- **TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIES**

Taux communal	59,90
----------------------	--------------

4- Vote du budget primitif 2023

Considérant l'affectation de résultat et le vote du taux de la fiscalité directe locale, il convient désormais de voter le budget primitif 2023.

Voici la présentation par chapitre pour la section de fonctionnement : et par opération pour l'investissement :

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	119 783,73
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	31 828,99
61 - SERVICES EXTERIEURS	64 048,93
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 905,81
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	132 040,83
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 900,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	888,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	110 252,83
014 - Atténuations de produits	38 630,00
65 - Autres charges de gestion courante	256 470,57
66 - Charges financières	13 956,17
67 - Charges spécifiques	1 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00
Total dépenses réelles	561 881,30

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 625,00
731 - Impositions directes	274 300,00
73 - Impôts et taxes	38 603,50
74 - Dotations et participations	109 082,00
75 - Autres produits de gestion courante	32 841,10
76 - Produits financiers	3,65
77 - Produits spécifiques	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	127 615,67
Total recettes réelles	584 070,92

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
023 - Virement à la sect. d'investissement	0,00
042 - Op. D'ordre de transfert entre sections	0,00
042 - Op. D'ordre de transfert entre sections	4 227,04
Total dépenses d'ordre	4 227,04

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
042 - Op. D'ordre de transfert entre sections	0,00
Total recettes d'ordre	0,00

Total dépenses de fonctionnement	Propositions Nouvelles
	566 108,34

Total recettes de fonctionnement	Propositions Nouvelles
	584 070,92

Voici la présentation par chapitre et par opération pour la section d'investissement :

**SECTION DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	26 069,66
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
21 - Immobilisations corporelles	62 447,98
23 - Immobilisations en cours	0,00
Total dépenses réelles hors opérations	88 517,64

**SECTION RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et reserves	11 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	90 651,39
Total recettes réelles hors opérations	101 651,39

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	87 045,99
Total dépenses d'ordre	87 045,99
Total dépenses hors opérations	175 563,63

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Proposition Nouvelles
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	0,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	4 227,04
041 - Opérations patrimoniales	87 045,99
Total recettes d'ordre	91 273,03
Total recettes hors opérations	192 924,42

DEPENSES REELLES EN OPERATION D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
Opération n°2018001 - SDEER	7 228,72
Opération n°2017005 - ACQUISITION FONCIERE	4 100,00
Opération n°2017007 - AU LOCAL	23 037,59
Opération n°2018002 - PETITS MATERIELS	838,80
Opération n°344 - AMENAGEMENT VOIRIE et ENFOUISSEMENT RESEAUX	145 364,90
Opération n° 345 - DECI	57 139,12
Total dépenses opérations	237 709,13
REPORT DEFICIT/EXEDENT N-1	0,00

RECETTES REELLES EN OPERATION D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
Opération n°2018001 - SDEER	0,00
Opération n°2017005 - ACQUISITION FONCIERE	0,00
Opération n°2017007 - AU LOCAL	20 496,22
Opération n°2018002 - PETITS MATERIELS	0,00
Opération n°344 - AMENAGEMENT VOIRIE et ENFOUISSEMENT RESEAUX	28 196,00
Opération n° 345 - DECI	0,00
Total recettes opérations	48 692,22
REPORT EXEDENT N-1	203 679,79

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors opérations + opérations	Propositions Nouvelles
	413 272,76

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors opérations + opérations	Propositions Nouvelles
	445 296,43

5- Attribution des subventions

Les subventions présentées ci-dessous pour l'année 2023 ne seront accordées et versées que si les associations font parvenir au secrétariat de la mairie un dossier de demande comportant : un courrier de demande et tous les documents afférents à l'Etat financier (bilan et compte de résultats N-1, compte-rendu de l'AG, rapport moral et financier) de l'exercice 2022 et après signature de la convention communale.

A l'exception des subventions scolaires et sociales :

ACCA Ballon	150,00 €
Les Aînés du Marais	150,00 €
Comité des Fêtes	150,00 €
Les Cigognes	150,00 €
L'AMAP	150,00 €
Au local	150,00 €
A dos de libellules	150,00 €
Hip-Hip-hop	150,00 €
La Ronde de Ballons	150,00 €
APE	220,00 € (80,00 € par an habituel + 140 € de demande exceptionnelle pour pâques)
Collège André Dulin	400,00 € (voyage à Berlin)
Ecole de St Sacrement	150,00 € (classe découverte)
Maison Familiale Rurale	50,00 € (1 élève)
Les restos du cœur	80,00 €
Banque Alimentaire	80,00 €
Anciens d'Algérie	40,00 €

6- Délibération des dépenses à imputer au compte 623 – Publicité, publications et relations publiques.

Avant la mise en place de la M57, le conseil municipal devait délibérer, selon l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, sur les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Nous sommes désormais en M57, ne sachant pas si cette obligation perdure sur le nouvel article remplaçant le 6232, nous allons délibérer par précaution.

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications et relations publiques » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales, dont l'évènement Echappée Ballonnaise, en lien avec le Tour de France.

7- Plan de financement des travaux de voirie autour du Pôle enfance dans le cadre du maintien de la demande de subvention DETR/DSIL

A la suite des demandes de maintien concernant les demandes de subvention DETR/DSIL déposées sur la plateforme DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR, la Préfecture nous demande de délibérer concernant le plan de financement des travaux de voiries Rue du Stade / Rue des Gros Hommes pour l'accessibilité du Pôle Enfance.

En effet, la mairie ayant signé un dernier avenant 5, modifiant le prix de devis de 611 443.10 € à 611 442.61 €. L'écart est infime mais la composition interne du devis à beaucoup changé, et notamment la répartition entre les typologies de travaux (aménagement bourg, voirie, parking, etc.).

Par conséquent, ce changement impacte la demande de subvention. Il faut donc de nouveau délibérer.

Le service financier du Syndicat Départemental de la voirie 17 doit nous fournir le nouveau tableau avec la répartition pour le conseil. Par conséquent dans la synthèse il ne peut pas être intégré.

8- Positionnement de la commune de Ballon concernant le retour au RPI

Lors du précédent conseil, il a été délibéré d'apporter son soutien au SIVOS.

Dans la continuité de cette précédente délibération, il est demandé au conseil de délibérer pour s'opposer à l'éventuel Regroupement pédagogique Intercommunal entre la commune de Ballon et Ciré d'Aunis.

En effet, si Ciré d'Aunis souhaite dissoudre le SIVOS et considérant les relations depuis 2 ans, il est peu probable que ce RPI se passe dans de bonnes conditions.

9- Autorisation d'occupation de la salle des fêtes pour une nouvelle association.

L'association de Danse/Sport Ciré Motivé souhaite utiliser la salle des fêtes de Ballon aux créneaux suivants :

Lundi : Zumba: 18-20h

Jeudi ou Vendredi : Fit/cardio/ step: 18h45- 20h45

4 questions se posent :

- Le Hip Hop va-t-il reprendre le créneau du jeudi soir ? ou un autre ? Car avant il y avait le hip hop adulte qui s'est arrêté.
- Le vendredi pour nous, c'est compliqué par rapport à l'état de propreté de la salle des fêtes pour les locations du week-end. Même si l'association se porte garant de rendre la salle propre, est-ce que nous prenons ce risque ?
- A ce jour, ces créneaux sont disponibles, donc le conseil est-il d'accord ?
- Quelle tarification appliquer ? celle en vigueur : 40€/an
En effet, à ce jour les associations paient 40€/an et un tarif exceptionnel pour les manifestations ponctuels.
Les associations de Ballon et extérieures sont toutes aux mêmes tarifs.

10- Autorisation naturopathe ambulante

Madame BERTHELOT Vanessa avait sollicité la commune pour venir avec son camion ambulante, il y a déjà plusieurs mois. Ce à quoi le conseil n'y voyait pas d'objection.

Son arrivée est imminente, il convient donc de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public (OCP) avec Mme BERTHELOT pour la somme de 10€ par mois (tarif actuel en vigueur pour tous les ODP en cours)

Son camion sera présent le 1er jeudi en journée de 9h30 à 19h et le 3eme vendredi de 13h à 19h de chaque mois.

11- Demande d'espace de Gratuité pour les habitants

Au nom d'une douzaine de Ballonnais(es), Madame BAROTIN adresse une demande particulière pour un projet d'espace de gratuité à Ballon.

Pour ce faire, il est demandé à la commune la possibilité d'occuper à titre gracieux le local vacant des vestiaires du foot.

Voici la présentation du projet, qui selon eux, répond à une demande locale, environnementale et sociétale :

Projet d'un espace de gratuité à Ballon



DONS ECHANGES SOBRIETE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Nous sommes une douzaine de Ballonnais à
soutenir ce projet qui consiste à :**

- **lutter contre le gaspillage**
- **réemployer des objets, petits meubles, jouets, vêtements...**
- **faire face à la surconsommation**
- **réduire le superflu**
- **optimiser les ressources disponibles**
- **proximité**

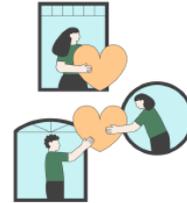
**LIEU : Ballon - vestiaire foot à proximité du Pôle
Petite Enfance
Nouveau service du LOCAL (assurance RC du Local)**

Une ouverture le samedi matin est envisagée dans un premier temps, puis le mercredi après midi ...
 Une équipe de bénévoles (presque constituée) pour assurer

- les ouvertures,
- les réceptions de dons,
- le bon ordre dans le local dédié et aux abords
- une réflexion commune

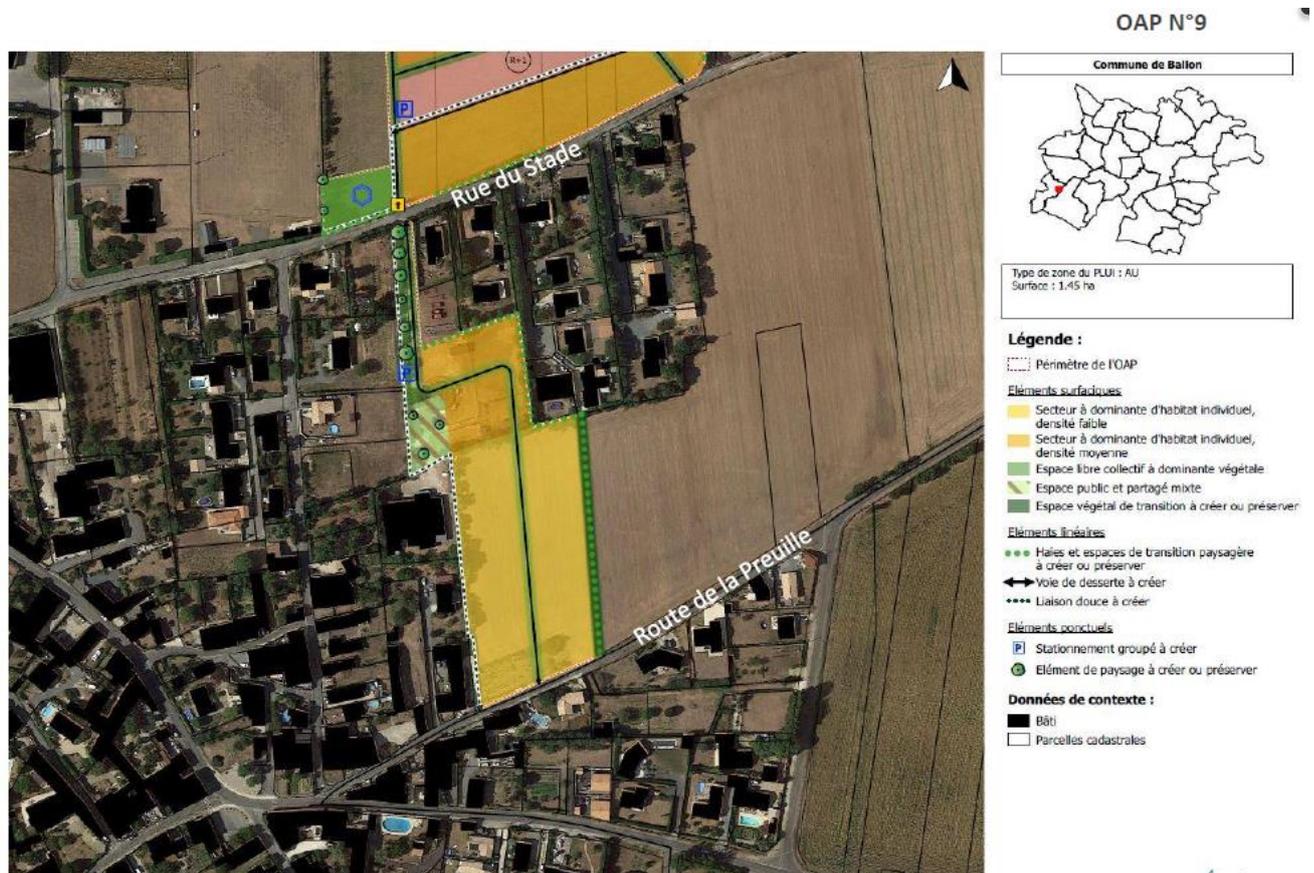
Nos souhaits :

- aller vers une recyclerie pour restaurer des petits meubles
- réparer du petit électroménager
- recycler des vêtements
- réutilisation d'objets ...



**Vivre le collectif, agir localement
 pour le bien commun et faire
 une proposition de société
 plus respectueuse, bienveillante,
 joyeuse et plus durable**

12- Dénomination du lotissement de l'OAP n°9



Pour rappel, les propositions faites en 2021

Proposition des élus et agents

pour la rue du lotissement :

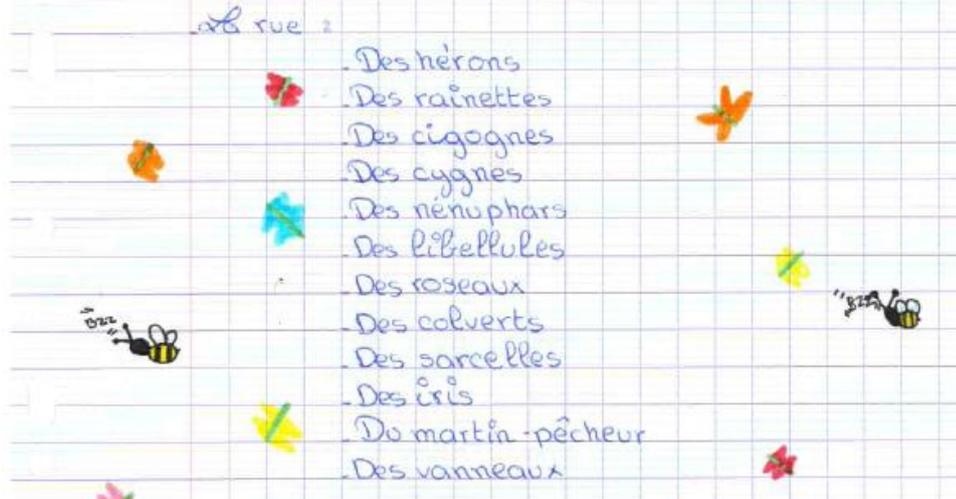
rue du Pont Béni ; en référence à celui juste à côté ;

rue des Libellules (en référence à la préservation de la biodiversité et des activités proposées par l'association A dos de libellules à notre population)

rue pierre Rabhi ou Simone Veil.

Pour l'impasse : *impasse Jean Paul Belmondo,*

Les enfants de la garderie ont alors été sollicités fin septembre. Ils nous ont transmis une belle liste :



Questions diverses :

- Point sur le SIVOS
- Divers